CONSEIL COMMUNAL D'AVENCHES

Commission technique

Préavis municipal N° 2631.26.04 Réaménagement de la Place de la Gare, études de projet

---

Au Conseil communal d'Avenches

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission technique, composée de Messieurs Ludovic Frochaux, Andreas Leibundgut (en remplacement de Mme Valérie Schläfli), David Dias Seixas, ainsi que la soussignée (rapporteuse) s'est réunie le mardi 15 septembre 2026 à 19h à la salle Failloubaz de l'Hôtel de Ville d'Avenches. Messieurs Eric Beytrison et Robin Jan étaient excusés.

La Commission remercie Monsieur Le Municipal Maxime Corthésy, de ses explications et des réponses apportées aux différentes questions des membres de la Commission.

Comme mentionné dans le préavis, celui-ci s'inscrit dans le cadre du réaménagement de la Place de la gare. Une étude préliminaire a déjà permis de développer un avant-projet basé sur les possibilités techniques et la vision de la Municipalité. Ce préavis concerne spécifiquement les études de projet concernant la modification de la Place ainsi que des projets connexes. Il s'agit donc d'affiner le projet et de consolider les coûts de réalisation. Ces études sont nécessaires afin d'être éligible à un subventionnement cantonal, dont le montant est estimé à CHF 800'000 par M. Corthésy.

L'objet des études est d'abord l'interface « Bus » de la gare d'Avenches. Suite à l'étude préliminaire d'aménagement, la variante des quais « en dents de scie » est retenue. Celle-ci permet de répondre aux différents besoins identifiés, tels que la sécurité des usagers, une accessibilité tous modes à la gare et le bon fonctionnement de l'interface voyageurs. Le deuxième objet est la réalisation de projets connexes, nécessaires à optimiser la mobilité dans le secteur de la gare. Le trajet des transports publics étant modifié, le passage des bus requiert l'aménagement de certains endroits stratégiques pour accommoder le nouveau tracé et fluidifier le trafic. La volonté de la Municipalité est de rassembler tous ces projets connexes dans une seule étude.

La Commission s'est posé la question du choix final de l'interface de la gare. M. Corthésy nous a répondu que ce choix n'est pas donné dans le cadre du préavis. La variante retenue est le résultat d'une analyse des différentes options par les mandataires, en tenant compte des différents objectifs susmentionnés. Elle a également été soumise à la DGMR et aux CFF.

La Commission s'est également interrogée sur la création d'un rond-point sur la Route de Berne, et son efficacité en pratique. En l'état actuel, les bus qui partent de la gare en direction de Fribourg doivent s'arrêter et attendre que la circulation leur permette de s'engager sur la voie. Or, le tronçon est très fréquenté. M. Corthésy estime que l'option du giratoire reste la plus appropriée, mais il rappelle que ce n'est pas encore définitif. C'est justement l'objectif de l'étude, qui permettra de déterminer s'il s'agit de la solution idéale ou non.

À la lecture des documents annexes, la Commission a relevé que les CFF recommandaient une répartition équitable entre l'espace entre le parking P+Rail et l'espace pour les quais des bus, pour éviter que la mise à disposition de l'espace P+Rail de la part de la Commune d'Avenches aux CFF ne fasse pas l'objet de facturations réciproques. M. Corthésy nous informe que les CFF sont effectivement en charge de la gestion de l'espace P+Rail. Un consensus sera trouvé entre la commune, et les CFF afin de trouver la meilleure interface possible, notamment avec la création de nouvelles places de parking.

Finalement, la Commission s'interroge sur le calendrier du projet, pourquoi les travaux n'auraient pas pu être effectués en même temps que les travaux de la gare effectués par les CFF. M. Corthésy répond que les CFF reçoivent leur financement de la Confédération, et ont leur propre planning à respecter, leurs propres procédures d'élaboration de projets internes. La commune, quant à elle, a besoin de temps pour les mises à l'enquête des projets, des demandes de subventions, etc. Il n'était donc pas possible de se coordonner sur le déroulement des travaux, mais les CFF s'adaptent dans la mesure du possible. Ils ont par exemple retardé la végétalisation des fosses en attendant le projet d'aménagement communal.

Conclusion

La Commission s'accorde sur le fait que malgré le nombre important d'études et leur coût, la nécessité de développer la mobilité à Avenches à travers le réaménagement de la gare prime. La commune d'Avenches bénéficie d'une offre de transports publics intéressante, en direction des différents axes régionaux, qu'il est important de valoriser. Or l'actuelle gare n'est pas aux normes notamment en ce qui concerne l'accès pour les personnes à mobilité réduite, et laisse peu d'espace pour une articulation claire des départs des bus. Les propositions d'aménagement répondent aux besoins identifiés, et visent une utilisation agréable et facilitée de la gare pour chacune et chacun. Les études sont justifiées afin de permette l'affinement des différents projets déjà en cours et permettre leur bonne réalisation.

En conclusion et à l'unanimité de ses membres, la commission technique recommande au Conseil d'approuver les conclusions municipales telles que présentées, soit :

1) **D'accorder à la Municipalité l'octroi d'un crédit d'un montant de CHF 215'000 destiné à financer d'une part les études de projet relatives au réaménagement de la Place de la Gare et, d'autre part, celles liées aux projets connexes.**
2) **D'autoriser la Municipalité à financer ce montant de CHF 215'000 par les fonds disponibles en trésorerie ou alors si ces derniers n'étaient pas suffisants, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Avenches, le 25 septembre 2026

Au nom de la commission technique :

Mathilde Blum, rapporteuse